

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 S. GALDO A. LASSERTEUX G. VILLEMIN
 H. KWASIAK F. BOUARD F. LAUNOY

Etaient absents : S. DOLEGEAL a donné procuration à I. LARDIN
 M. KHOURI
 M. PARISEL

Secrétaire de séance : S. GALDO

En préambule, Mme le maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Une facture du SDED ne peut être honorée, faute de crédits suffisants au chapitre 204 de la section d'investissements. Mme le Maire demande l'autorisation de réaliser une modification budgétaire de 1905,04 €, du chapitre 11 de la section de fonctionnement vers le chapitre 204 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET EOLIEN DU CHAMP D'ARGENT

Par arrêté n°52-2025-07-00039 du 8 juillet 2025, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE DE MANDRES-LA-COTE sur le territoire de la commune de Mandres-la-Côte sera procédée du 22 septembre 2025 eu 21 octobre 2025.

Cet arrêté appelle les conseils municipaux à donner leurs avis sur la demande d'autorisation environnementale.

En mars 2018, la commune de Mandres-la-Côte a délibéré favorablement afin que la société VALECO puisse lancer des études de préfaisabilité d'un projet éolien.

En mai 2020, le nouveau conseil municipal a renouvelé sa confiance à la société VALECO.

En octobre 2021 se tiennent des permanences d'information en mairie de Mandres-la-Côte afin d'aborder les avancées du projet éolien du Champ d'Argent avec les riverains.

En mai 2022, la commune de Mandres-la-Côte signe un pacte d'actionnaire lui permettant d'acquérir 10% des parts de la société de projet PE DE MANDRES-LA-COTE.

En novembre 2022 le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur le projet éolien du Champ d'Argent est déposé en Préfecture.

En septembre 2025 s'ouvre l'enquête publique portant sur ledit projet éolien comportant trois éoliennes et deux postes de livraison.

Ainsi, le conseil municipal de la commune est sollicité pour donner son avis sur le projet éolien du Champ d'Argent porté par la société PE DE MANDRES-LA-COTE sur la commune de Mandres la Côte

Le conseil se prononce avec 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

DELIBERATION POUR LE CALCUL DE LA TAXE DE STOCKAGE ACQUITTEE PAR L'ANDRA

Jusqu'en 2025, le montant de la taxe de stockage acquittée par l'ANDRA au titre du CSA était déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant forfaitaire. Le tarif de stockage est désormais fixé comme le produit du volume total de déchets radioactifs que l'installation est autorisée à stocker par un tarif unitaire. Ce tarif doit être compris entre 1,1 et 11 €/m³ pour les installations de stockage de déchets de faible activité et de moyenne activité à vie courte.

La répartition du produit du tarif de stockage pour le centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaing-Dhuys à compter de 2026 sera fixée par décret, selon la répartition actuellement en vigueur entre les collectivités, suivant les 2 périmètres suivants :

- au titre de la zone de proximité : les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays du Der,
- au titre de la zone de solidarité : les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre fixé chaque année par arrêté préfectoral sur délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Haute-Marne.

La commune de Mandres-la-Côte figurant dans au moins un des deux périmètres précités, Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le tarif unitaire de 3,3 € / m³ du projet d'arrêté pour le calcul du produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube pour 2026 et pour les années suivantes.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le tarif de 3,3 €/m³.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Diagnostic d'assainissement : afin d'effectuer la mise en conformité de son système d'assainissement réseau et station, notamment sur la problématique du réservoir d'orage et du passage en domaine public d'un réseau rue de Bourgogne, il est proposé de lancer un diagnostic d'assainissement. Pour cela, Mme le Maire fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de l'assister dans :

- l'élaboration d'un cahier des charges et la désignation d'un bureau d'études qui sera chargé de la réalisation de ce diagnostic d'assainissement
- le suivi administratif et technique du bureau d'études tout au long de la procédure.

La commune a donc sollicité le bureau d'études de la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire, du département de la Haute-Marne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dans l'objectif de réaliser les documents nécessaires à la consultation des bureaux d'études.

Travaux au cimetière :

Les travaux d'aménagement au cimetière (nouveau colombarium, jardin du cimetière, cavurnes) ont commencé.

Manifestations à venir :

- 15/10 : accueil du cyclo tour des opérés du sein.
- 11/11 : cérémonie au monument aux morts suivi du repas annuel offert aux personnes âgées de 60 ans et plus du village
- 21/11 : soirée beaujolais

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 20